

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 25 septembre 2026	N° 2026-449

Convocation du 18 septembre 2026

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Daphné ALATERNE, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, M. Quentin BELAUBRE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Claudine BICHET, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, Mme Christelle COTTON, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, Mme Yana LANGLOIS, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUIILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline BOUTE à Mme Anne LEPINE
M. Gerald CARMONA à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Jean Francois CLEDEL à M. Marc LAFOSSE
Mme Laure CURVALE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Florence DAMET à M. Christian BAGATE
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Juliette PEREZ
M. Christophe DUPRAT à M. Eric CABRILLAT
Mme Véronique FERREIRA à M. Jean-Claude MARSAULT
M. Jeremy NICOL à M. Yohann GIACOMETTI
M. Taner OZKOSAR à Mme Cécile DESJAMBES
M. Eric OZOUX à M. Mayeul L HUIILLIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Philippe QUERTINMONT
M. Fabien ROBERT à Mme Ariane ARY
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Ariane VAN GHELUE à M. Georges SIMON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1118916-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié : 02/10/2026

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 septembre 2026	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique Direction Ressources ADG ACTE	N° 2026-449

Société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Energies - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Exercice 2024-2025 - Information en Conseil

Madame Catherine FABRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est l'actionnaire principal (à hauteur de 67,9 %) de la société d'économie mixte locale Bordeaux Métropole Énergies (BME), maison-mère du groupe BME. Cette société, créée en 2017, a pour objet de piloter et d'accélérer la transition énergétique du territoire et la transformation concomitante des différentes activités d'énergéticien exercées au travers de ses filiales.

BME construit progressivement un groupe présent sur toute la chaîne de l'énergie, depuis la production d'énergies renouvelables jusqu'à l'usage (rénovation énergétique) en passant par la distribution, la fourniture et l'exploitation. L'ambition établie par le plan stratégique du Groupe BME en vigueur jusqu'à 2028 demeure l'accompagnement de tous (collectivités, entreprises, particuliers) dans leur évolution énergétique en proposant des solutions décarbonées et le recours à un mix énergétique local et diversifié. Cette ambition a été poursuivie au cours de l'exercice 2024/25, avec une montée en puissance graduelle des activités émergentes, qui pour certaines (notamment en matière de rénovation énergétique) ont pu être freinées au regard d'évolutions réglementaires défavorables.

À l'instar des années précédentes, BME enregistre, pour l'exercice 2024/25 de bons résultats financiers, avec un chiffre d'affaires de 1,46 milliard d'euros pour un résultat net (part du groupe) de 17,7 millions d'euros (représentant une hausse de +4,9 % par rapport à l'exercice précédent). Cette croissance continue d'être portée quasi exclusivement par les activités historiques de fourniture et distribution de gaz qui représentent une source de financement des activités dédiées à la transition énergétique, avec de façon notable un développement dynamique (et prometteur) de l'activité de fourniture d'électricité verte. Pour autant, les actionnaires de BME ont décidé, au printemps 2025 de ne pas se verser de dividendes au titre des bénéfices enregistrés au cours de l'exercice 2023/24, traduisant la volonté du groupe de renforcer ses fonds propres (notamment ceux de Gaz de Bordeaux), financer les investissements nécessaires au développement des activités de transition énergétique et dans une moindre mesure se désendetter.

Toutefois, à date, d'un point de vue financier, les activités dédiées à la transition énergétique, prises dans leur ensemble, demeurent déficitaires. En effet, certaines structures ou filiales de BME endossent des charges inhérentes au développement commercial de ces activités en ne bénéficiant que partiellement des recettes associées (celles-ci pouvant nécessiter plusieurs années au regard de la nature même de l'activité). Or, cette situation financière, combinée aux mouvances « réglementaires » susmentionnées qui caractérisent certaines

activités de transition énergétique, génèrent des incertitudes qui doivent conduire le groupe BME à réinterroger, à compter de l'automne 2026, sa feuille de route stratégique et certains axes de sa politique commerciale, pour poursuivre le développement de relais de croissance.

Cela est d'autant plus nécessaire que les activités historiques et leur pérennité à moyen-long terme ne sont pas exemptes de risques, au regard notamment du contexte de volatilité des prix de l'énergie et de la baisse tendancielle des consommations de gaz naturel, qui résulte de facteurs variés tels que la climatologie, les efforts de sobriété des usagers, les évolutions des réglementations jugées, par le secteur, plutôt en leur défaveur, etc.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par l'administrateur membre du conseil d'administration de BME, au titre de l'exercice 2024-2025.

Résultat du vote : Prend Acte.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2026

Par le/la secrétaire de séance, Signé numériquement le 01/10/2026 Par Emmanuel SALLABERRY Vice-président 	Pour expédition conforme, Signé numériquement le 02/10/2026 Par Thomas CAZENAVE Président 
--	--